

S.M./

Ruhengeri, le 13 novembre 1952

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 2621 /HUISS.

O B J E T

Recouvrements, poursuites

PIARALAL MOHINDRA.-



Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre n° 32/6161/FIN.IV du 4/11/52,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Sieur
PIARALAL MOHINDRA a versé la somme de 12.546 frs le 6/11/1952
à la poste de Ruhengeri. Le versement porte le n° 9.-

L'HUISSIER,
D.NEVEJANS.-

Monsieur le Chef du Service
Provincial des Finances

à

U S U M B U R A

JK. RUANDA - URUNDI

Usumbura, le 4/II/1952.-

Service des Finances
Bureau des Impôts

N°32/ Nr. /FIN IV 6161

Objet: Recouvrements, poursuites

3295 / 11/11/52 Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un
commandement signifié à Mr. Piaralal Mohindra
à Ruhengeri

Je vous saurais gré de vouloir bien signifier
le P.V. de saisie-exécution en annexe (3 exemplaires) pour obtenir paiement de
la somme de fr. douze mille cinq cent quarante six

Détail: I.P. 1952 art. I504 à I508 frs. I2.325

I.R. 19 art. fr.
Intérêts de retard au 3.II.1952 fr. I01
Coût du commandement fr. 60
Coût du P.V. de saisie-ex. fr. 60
I2.546,-

6 emment hag
6/11/52
Le Chef du Service des Finances.
R. DELESTRAIT.

Territoire de

N°

Renvoyé à Monsieur le Chef du Service des Finances à Usumbura le
commandement et l'original du P.V. de saisie-exécution, dûment complété et signé.

A.....le.....

L'Huissier,

A Monsieur l'Huissier,

à

Ruhengeri.

RUANDA - URUNDI

FINANCES

IMPOTS PERSONNELS ET SUR LES REVENUS

En vertu de la contrainte décernée par le Chef du Service des Finances à Usumbura, le 20 OCT 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux, le quatrieme octobre à la requête de

Mr. Chef du Service des Finances à Usumbura, y domicilié

Je soussigné huissier-porteur de contraintes pour le recouvrement des impôts personnels et sur les revenus, ai fait commandement au nom du Gouvernement du Territoire du Ruanda-Urundi, la loi et justice, au sieur, étant à son domicile et y parlant à lui-même de présentement payer à mon requérant la somme de

montant des termes échus et exigibles de ses impôts personnels et sur les revenus de l'exercice 1952, et ce sans préjudice à tous autres droits échus ou à échoir, lui déclarant que, faute par lui d'avoir satisfait au présent commandement dans le délai de huit jours, il y sera contraint par saisie de ses effets meubles et personnels

Et pour que le dit n'en ignore, je lui ai laissé copie du présent exploit en son domicile indiqué ci-dessus, y étant et parlant comme dit est.

Détail de la somme réclamée :

I. P. EX. 1952, art. frs. 15000

I. R. EX. art.

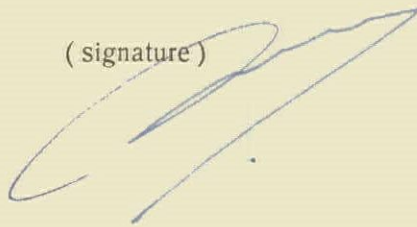
Intérêts de retard

Coût du commandement

Total Frs :

H. Mohindra

(signature)



Reçu copie

FINANCES

Impôts personnels et sur les revenus

PROCÈS - VERBAL DE SAISIE - EXECUTION

L'an mil neuf cent cinquante....., le..... jour du mois de.....
à la requête de M....., Chef du Service des Finances à Usumbura, y domicilié
le commandement au Sieur....., demeurant à..... en
date du..... étant resté sans effet.

Je soussigné,....., Huissier, demeurant à.....
ai fait itératif commandement au Sieur....., étant en son domicile et y parlant,
à.....de payer la somme de.....
.....montant exigible de ses impositions de l'exercice 195. . . sans préjudice aux frais faits
jusqu'à ce jour.

Sur le refus du dit Sieur.....d'optempérer au présent commandement et après l'avoir invité à me présenter la quittance des termes payés sur les dites impositions, à laquelle invitation il n'a pas été obtempéré, j'ai en présence de.....et de
....., saisi et mis sous la main de la justice les objets qui suivent, se trouvant dans les bâtiments sis sur la parcelle n°.....du lotissement à usage commercial de.....

Tels sont les meubles et effets trouvés dans les dits lieux et que nous avons saisis, pour la garde desquels j'ai établi le Sieurdemeurant àqui représentera les dits meubles et effets toutes les fois qu'il en sera légalement requis comme dépositaire judiciaire.

J'ai signifié au dit Sieur.....que la vente des objets saisis aurait lieu à la date à fixer par Monsieur le Juge du Tribunal de première instance à Usumbura, après l'observation de toutes les formalités voulues par les lois sur la matière et j'ai au dit Sieur.....en son domicile, y parlant comme dit est.

Ainsi qu'au gardien ci-dessus nommé, en parlant à lui-même, laissé à chacun copie de mon présent procès-verbal de saisie à laquelle il a été vaqué depuis..... jusqu'à heure en présence du dit gardien et de..... demeurant à..... témoin qui a signé l'original et les copies avec le gardien et moi, Huissier.

Le coût du présent procès-verbal est de trente francs.

(Signatures)

R u a n d a - U r u n d i

FINANCES

Impôts personnels et sur les revenus

PROCÈS - VERBAL DE SAISIE - EXÉCUTION

L'an mil neuf cent cinquante....., le.....jour du mois de.....
à la requête de M....., Chef du Service des Finances à Usumbura, y domicilié
le commandement au Sieur....., demeurant à.....en
date du.....étant resté sans effet.

Je soussigné,....., Huissier, demeurant à.....
ai fait itératif commandement au Sieur....., étant en son domicile et y parlant,
à.....de payer la somme de.....
.....montant exigible de ses impositions de l'exercice 195. . . sans préjudice aux frais faits
jusqu'à ce jour.

Sur le refus du dit Sieur.....d'obtempérer au présent commandement et après
l'avoir invité à me présenter la quittance des termes payés sur les dites impositions, à laquelle invitation il n'a pas
été obtempéré, j'ai en présence de.....et de
....., saisi et mis sous la main de la justice les objets qui suivent, se trouvant dans les bâti-
ments sis sur la parcelle n°.....du lotissement à usage commercial de.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tels sont les meubles et effets trouvés dans les dits lieux et que nous avons saisis, pour la garde desquels
j'ai établi le Sieur.....demeurant àqui représentera les
dits meubles et effets toutes les fois qu'il en sera légalement requis comme dépositaire judiciaire.

J'ai signifié au dit Sieur.....que la vente des objets saisis aurait lieu à la date
à fixer par Monsieur le Juge du Tribunal de première instance à Usumbura, après l'observation de toutes les forma-
lités voulues par les lois sur la matière et j'ai au dit Sieur.....en son domicile, y par-
lant comme dit est.

Ainsi qu'au gardien ci-dessus nommé, en parlant à lui-même, laissé à chacun copie de mon présent procès-
verbal de saisie à laquelle il a été vaqué depuis.....jusqu'àheure en présence du dit
gardien et de.....demeurant àtémoin qui a signé
l'original et les copies avec le gardien et moi, Huissier.

Le coût du présent procès-verbal est de trente francs.

(Signatures)

FINANCES

Impôts personnels et sur les revenus

PROCÈS - VERBAL DE SAISIE - EXÉCUTION

L'an mil neuf cent cinquante....., le..... jour du mois de.....
à la requête de M....., Chef du Service des Finances à Usumbura, y domicilié
le commandement au Sieur....., demeurant à..... en
date du..... étant resté sans effet.

Je soussigné,....., Huissier, demeurant à.....
ai fait itératif commandement au Sieur....., étant en son domicile et y parlant,
à.....de payer la somme de.....
.....montant exigible de ses impositions de l'exercice 195. . . sans préjudice aux frais faits
jusqu'à ce jour.

Sur le refus du dit Sieur.....d'optempérer au présent commandement et après l'avoir invité à me présenter la quittance des termes payés sur les dites impositions, à laquelle invitation il n'a pas été obtempéré, j'ai en présence de.....et de , saisi et mis sous la main de la justice les objets qui suivent, se trouvant dans les bâtiments sis sur la parcelle n°.....du lotissement à usage commercial de.....

Tels sont les meubles et effets trouvés dans les dits lieux et que nous avons saisis, pour la garde desquels j'ai établi le Sieur.....demeurant àqui représentera les dits meubles et effets toutes les fois qu'il en sera légalement requis comme dépositaire judiciaire.

J'ai signifié au dit Sieur..... que la vente des objets saisis aurait lieu à la date à fixer par Monsieur le Juge du Tribunal de première instance à Usumbura, après l'observation de toutes les formalités voulues par les lois sur la matière et j'ai au dit Sieur en son domicile, y parlant comme dit est.

Ainsi qu'au gardien ci-dessus nommé, en parlant à lui-même, laissé à chacun copie de mon présent procès-verbal de saisie à laquelle il a été vaqué depuis..... jusqu'à heure en présence du dit gardien et de..... demeurant à..... témoin qui a signé l'original et les copies avec le gardien et moi, Huissier.

Le coût du présent procès-verbal est de trente francs.

(Signatures)